Financement du libre accès pour les publications issues de projets du 7ème PCRD

La Commission européenne a lancé, via le projet OpenAIRE, une action pilote visant à financer les coûts de publication en libre accès encourus à l’issue de projets du 7ème programme cadre (7ème PCRD).

4 millions d’Euros sont disponibles pour couvrir les coûts de publications de **3 articles maximum par projet du 7ème PCRD jusqu’à deux ans après la fin du projet et dans la limite de 2 000€ par article et 6 0000€ pour une monographie.**

**Seules les publications acceptées dans des revues Open Access seront considérées.**

Les projets éligibles sont ceux issus du FP7 qui se sont terminés après le 1er janvier 2013.

**Applications** <https://postgrantoapilot.openaire.eu/>

[**Procédure**](https://www.openaire.eu/openaire-factsheet-for-fp7-post-grant-open-access-pilot) **Attention de faire la demande avant le paiement**



FAQ: <https://www.openaire.eu/fp7-gold-pilot-faq>
Policy Guidelines: <https://www.openaire.eu/goldoa/fp7-post-grant/pilot>

Pour plus d’information, contact : hal-inserm@inserm.fr